

## **COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES**

L'an deux mille onze et le 04 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, régulièrement convoqué le 27 janvier 2011, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène JOSENDE Maire.

Etaient présents : Hélène JOSENDE, Gaby FORNONI, Paul SIOURAC, Jacques BOMPIEYRE, Francis VIGO, Gérard HUBERT, Sandrine PIROF, Jean PUNZANO, Thierry BOURGADE, Chantal FRENZ, René GARRIGUE, Marie-José ESTEVA

Absents excusés :

Madame Marie-Andrée TOUSSAINT donne procuration à Madame Gaby FORNONI

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint a été élu secrétaire de séance.

### **1- TRAVAUX 2011 :**

#### **INVESTISSEMENT :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les travaux en cours de réalisation,

- Création deux logements sociaux ancienne caserne pompiers.
- Réfection du mur de l'ancienne maison SOLER, sous la ferme auberge Cal Xandera, suite aux orages de juillet 2010.
- Brûlage dirigé sur les estives communales, programme prévu sur trois années.
- Nettoyage des abords du cami de las Bouillouses (curage des fossés, élagages des arbres, ...) par les employés de mairie

Les travaux à prévoir sur le budget primitif 2011

- la réfection de la porte de l'église de Villeneuve
- installer un chauffage d'appoint à l'église Saint-André
- l'acquisition d'un mobil home neuf au camping
- la réfection du toit d'un HLL
- le goudronnage des rues pont Mercadal, cal coucou et emplois partiels (nids de poule)
- prévoir la fresque du transformateur de Saint-Martin
- lancer les travaux de peinture des boiseries des gîtes des marinoises
- l'installation de récepteur TNT aux gîtes marinoises

Les travaux en régie prévus pour l'exercice 2011 :

- trottoirs des Marinoises
- Lavoir de Villeneuve :
- Installation du système Réseau Incendie Armé au Camping Municipal « Sol i Neu ».
- Elagage des arbres du camping Municipal « Sol i Neu » 1<sup>er</sup> tranche 14 arbres

### **2 – LES PROJETS 2011 :**

#### **Lotissement la Llongue :**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une étude a été confiée au Syndicat Mixte de Voirie et que l'ensemble des travaux sont estimés à 87 700 euros H.T.

#### **Extension de la Mairie :**

Madame Hélène JOSENDE, Maire, apporte des précisions concernant le projet d'extension de la Mairie, avec la création d'un bureau adapté et d'un local couvrant la terrasse existante. Madame le Maire dit que dans ce projet sera inclus le remplacement du monte charge.

### **Travaux de protection rivière l'Angoustrine :**

Madame le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que suite à l'expertise réalisée par le service ONF/RTM (Restauration de Terrains en Montagne), la commune s'est engagée dans le projet de protection torrentielle sur la rivière l'Angoustrine et plus précisément en amont et aval du pont de la Part Petite.

Madame le Maire détailles les principales actions :

- ✓ Le renforcement de la berge rive droite en amont du pont,
- ✓ La consolidation des fondations d'un poteau EDF, rue de la Filature,
- ✓ L'élimination de rochers obstruant le lit de la rivière,
- ✓ La désobstruction de l'arche en rive droite du pont,
- ✓ Le renforcement de la berge rive gauche en aval du pont
- ✓ La consolidation de la culée en rive gauche du pont,
- ✓ La réalisation de vasques naturelles favorables à la remontée des poissons.

Madame le Maire précise qu'une réunion est prévue le 10 février 2011, en présence des riverains, associations et entités concernés afin de pouvoir se concerter sur les travaux projetés.

### **3 Les Projets à venir 2011/2012 :**

#### **Filature :**

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil qu'une étude avait été demandée aux services du PNR et précise que rien de nouveau n'était apparu de plus que nous ne sachions.

Le conseil municipal décide de lancer une consultation auprès de différents architectes pour établir des plans et travailler sur un nouveau projet.

#### **Logements ancienne Mairie et école de Villeneuve :**

Madame le Maire explique qu'un état des lieux et des esquisses ont été réalisés, ce bâtiment pourrait recevoir trois logements de type F3, ainsi qu'une salle de réunion équipé d'un studio. La première des étapes est le lancement d'une consultation d'architectes.

#### **Aménagement pourtour de l'église d'Angoustrine (Saint André) et mise en sécurité de l'école Louis Clerc (2ème tranche) :**

Madame le Maire explique qu'une étude a été effectuée par S.ABIG pour le compte du Syndicat Mixte de Voirie Maître d'Ouvrage.

Madame le Maire précise que les demandes de subvention ont été rejetées.

Après réflexion, le conseil municipal décide de revoir à la baisse le projet et d'inclure ce projet sur le budget communal.

#### Aménagement impasse des fauvelles et rouges gorges :

Des dégradations importantes sont constatées dans ces impasses, trottoirs détériorés, bitume arraché, réseau éclairage public obsolète, réseaux électriques vétustes. Madame le Maire propose d'étudier de plus près les possibilités structurelles de ce lotissement et de réunir la commission des travaux afin de travailler sur un prochain aménagement.

#### 4 Vente maison Antoinette Prat :

Madame le Maire rend compte de la procédure de vente du bien immobilier cadastré C999 d'une superficie de 1 a 13 ca composé d'une maison d'habitation et d'une cour attenante d'une superficie de 50 ca.

Ce bien ne présentant plus d'utilité pour la commune, il a paru opportun d'en envisager sa cession.

A la suite d'un 1<sup>er</sup> appel a candidatures insuffisant de par la nature des offres, la commune a lancé un avis à candidatures dans les annonces légales du journal l'indépendant en date du 05/12/2010 en vu de trouver un nouvel acquéreur.

A l'issue de la procédure s'est porté un seul acquéreur pour un montant de 70 000 € hors frais d'acte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de céder ce bien à Monsieur Romain PETITE.

#### 5 Tarifs cantine scolaire :

Le tarif de la cantine a changé au 01/01/2011 passant de 3.10 € à 3.18 € ; les ventes de repas ayant débuté pour le second trimestre, madame le maire propose de prendre en considération cette hausse pour le 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire pour un montant de 3.20 €.

Le conseil municipal délibère favorablement.

#### 6 Rôle estives 2010 :

Madame le Maire présente les différents travaux de fonctionnement effectués sur les estives communales durant l'année 2010, base servant à calculer le rôle des éleveurs bénéficiant de cette structure :

Assurance	GROUPAMA	664 €
Fil, attaches, isolateurs	ARNAUD	95 €
Entretien clôtures,	CASSU	1 755 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 514 €</b>

#### **REPARTITION AU NOMBRES DE BETES :**

NOM	PRENOM	ADRESSE	Nbre bovins et équins	PU € Taxe pacage	total €	ARRONDI
MARANGES	Patrick	Angoustrine	70	15.91 €	1 113.70 €	1114 €
MARANGES	Michel	Angoustrine	16		254.56 €	255 €
TUBAU	Denis	Angoustrine	31		493.21 €	493 €
TUBAU	Auguste	Angoustrine	41		652.31 €	652 €
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>2 513.78 €</b>	<b>2514 €</b>

## **7 ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE :**

Madame le Maire informe les conseillers du projet de l'Association des maires et Adjointes des Pyrénées Orientales de proposer aux communes associées de se regrouper pour l'acquisition de papier et d'enveloppes à plus grande échelle afin d'obtenir des prix. Le conseil municipal décide l'adhésion à ce syndicat pour un achat groupé.

## **8 Contrat rivière Sègre – travaux berges sur l'Angoustrine :**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la proposition du Contrat rivière Sègre de restaurer les cours d'eau et principalement les rivières l'Angoustrine et la Riberette.

Une convention doit être passée entre la commune et la communauté de communes Pyrénées Cerdagne maître d'ouvrage.

Devant le manque d'entretien de la végétation des berges de rivière, le contrat rivière Sègre a réalisé un schéma de restauration, d'entretien et de mise en valeur de la ripisylve, notamment dans le but de limiter les risques d'inondations.

Le coût estimatif des travaux a été établi à 27 750 € dont 8 325 € à charge de la commune. L'article L245-14 du code de l'environnement précise que « *le propriétaire riverain doit assurer l'entretien régulier du cours d'eau* »

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis défavorable au projet de réhabilitation des berges des cours d'eau de l'Angoustrine et la Riberette, précise d'une part que le coût est important pour les finances communales et d'autre part que les propriétaires riverains des cours d'eau sont seuls à entretenir les berges comme le stipule le code de l'environnement, mentionne qu'un courrier leur sera adressé prochainement pour les en informer.

## **9 Ratios promus-promouvables:**

Madame le Maire Madame le Maire informe l'Assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par chaque collectivité par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promovables », est fixé librement par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100%. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières et les trois catégories hiérarchiques A, B, C), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Madame le Maire propose à l'Assemblée, de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à un ratio de 100 %.

Le conseil municipal délibère favorablement.

### **10 Réserve parlementaire:**

Madame le Maire propose au conseil municipal de présenter au Sénateur Jean-Paul ALDUY une demande de subvention au titre de sa réserve parlementaire concernant les travaux de restructuration de la mairie.

Le conseil municipal délibère favorablement

### **11 DETR 2011:**

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de protection des abords de l'école Louis Clerc 2ème tranche ; les travaux ayant été estimés à 115 000 € HT.

Sollicite l'état par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour une subvention de 40 % soit 46 000 €.

**Fin de la séance à 20 heures 52.**